

DEC110701INSB

Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu le Federalwilde Assurance (FWA) for protection of Human Subjects for International (Non-U.S.) Institutions ;

DECIDE :

Art. 1 – Délégation est donnée à Monsieur Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le Federalwilde Assurance (FWA) for protection of Human Subjects for International (Non-U.S.) Institutions en date du 7 février 2011.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 MARS 2011

Alain FUCHS